



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 20 avril 2021

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe DUCROCQ¹
- Hélène FOUCHER
- Valérie MOREL
- Pierre NOUALHAGUET

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Mise en compatibilité du PLU de Beauvais pour la ZAC de la vallée du Thérain (60)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Mise en compatibilité du PLU d'Halloy (60)
- Modification du PLU de Jaulgonne (02)
- Modification n°2 du PLU de Beauvois-en-Cambrésis (59)
- Elaboration du PLU de La Neuville-lès-Dorengt (02)

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Révision du PLU de Versigny (60)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Parc éolien du Bel Hérault à Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Monreuil-sur-Brèche (60)
- Contournement routier du Conseil départemental du Pas-de-Calais sur les communes de Divion, Camblain-Chatelain et Ourton (62)
- Création d'un entrepôt logistique de la société AREFIM GE à Bresles (60)
- Régularisation administrative de l'installation classée pour la protection de l'environnement de la société Laboratoires Hyodall à Bertry (59)
- Construction d'entrepôts logistiques par SSCV Stockespace : Bâtiments A et B à Chambly et Belle-Eglise et Bâtiment C à Belle-Eglise (60) – *deux avis*

Autres dossiers soumis à délibération

- Contribution au cadrage préalable de la mise en œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement Somme-Authie Sud et Saint-Valéry-sur-Somme entre Saint-Valery-sur-

1 Absent pour l'examen et la délibération des dossiers suivants : Parc éolien du Bel Hérault, Contournement routier du Conseil départemental du Pas-de-Calais sur les communes de Divion, Camblain-Chatelain et Ourton, et Contribution au cadrage préalable de la mise en œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie.

Somme et Tigny-Noyelles (80) et sur le système d'endiguement des Bas-Champs - projet de dépoldarisation de la Caroline entre Ault et Saint-Valery-sur-Somme (80)

Décision d'avis tacite

➤ Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour la mise en compatibilité du PLU de Rantigny (60), soumise à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur :
 - le projet d'avis relatif au projet de centrale photovoltaïque à Menneville (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer ;
 - le projet d'avis relatif au projet d'avis relatif à la révision du PLU de Ribécourt Dreslincourt (60), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Philippe GRATADOUR, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet de parc éolien les 4 Jallois à Pargny-les-Bois et Bois-lès-Pargny (02), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Hélène FOUCHER, membre de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif au projet de par éolien de la vallée marin à Buire-Courcelles (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Pierre NOUALHAGUET, membre de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet de parc éolien du vieux chêne à Beaurevoir et Serain (02), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE